



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION :**

**COMMANDE PUBLIQUE**

Affaire suivie par : Estelle GARY

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES ET DES FINANCES

**N°D26-MP-084**

**OBJET : 26FCSCOMPOSTAGE – MARCHÉ DE SERVICES D'INSERTION ET DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE AYANT POUR SUPPORT LES OPÉRATIONS TECHNIQUES D'ENTRETIEN POUR LE COMPOSTAGE PARTAGÉ DES BIODÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FUMEL VALLÉE DU LOT – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant la nécessité d'assurer les services d'entretien pour le compostage partagé des biodéchets sur le territoire de la Communauté de communes de Fumel Vallée du Lot, un accord cadre à bon de commande a été lancé en procédure adaptée ouverte (articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande publique) du 06 février 2026 au 27 février 2026, avec parution sur le profil acheteur AWS et sur le site de Fumel Vallée du Lot ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) – De retenir l'offre financière de l'association Régie du Territoire de la Vallée du Lot de Villeneuve-sur-Lot (47), qui répond en tout point à nos attentes, afin d'assurer les services d'entretien pour le compostage partagé des biodéchets sur le territoire de la Communauté de communes de Fumel Vallée du Lot, avec un montant maximum en quantité de 6 000 passages sur la durée du contrat ;

2°) – De préciser que l'accord cadre est conclu pour 9 mois et 1 semaine à compter de sa date de notification ;

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)

## AR Prefecture

047-200068930-20260320-D26\_MP\_084-AR  
Reçu le 24/03/2026  
Publié le 24/03/2026

3°) – De signer l'ensemble des pièces afférentes au marché ;

4°) – De préciser que les crédits seront prévus au budget 2026.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 20 mars 2026



Le Président  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 24 mars 2026  
Reçu en Sous-Préfecture le : 24 mars 2026  
Publié ou Notifié le : 24 mars 2026

-----

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)